

Titre du poste :	Chargé.e de programmation culturelle
Statut :	Projets spéciaux
Service :	Loisirs, culture, vie communautaire
Entrée en fonction :	16 mai au 30 septembre 2022

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par son engagement envers le **développement durable**. Avec plus de 13 500 habitants, la Ville se démarque par sa forte vitalité et son dynamisme sur le plan résidentiel, commercial et industriel.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité de la responsable culturelle, le titulaire de ce poste organise, coordonne et réalise les différentes activités de la programmation culturelle, dont la 10^e édition du Festival de la BD.

DESCRIPTION DE TÂCHES

- ✓ Soutenir la responsable culturelle dans la réalisation des différentes tâches liées aux dossiers culturels;
- ✓ Mettre à jour le musée virtuel de Prévost;
- ✓ Coordonner les différents événements prévus au calendrier culturel avec les différents acteurs concernés;
- ✓ Compiler et gérer les inscriptions aux activités culturelles;
- ✓ Assurer la logistique et être présent lors des divers événements estivaux par le Service de culture;
- ✓ Toutes autres tâches demandées par la responsable culturelle.

EXIGENCES

- ✓ AEC en coordination d'événements, techniques d'intervention en loisirs, animation et recherche culturelle, récréologie, en voie d'obtention ou complété, ou l'équivalent;
- ✓ Connaissance des logiciels Word, Excel, Outlook, Teams et systèmes pertinents;
- ✓ Maîtrise du français parlé et écrit et connaissance de l'anglais usuel;
- ✓ Permis de conduire valide;
- ✓ Être âgé de 30 ans ou moins pour répondre aux règles de subvention.

COMPÉTENCES REQUISES

- ✓ Avoir le sens des responsabilités, démontrer une grande capacité d'autonomie et avoir des capacités multitâches;
- ✓ Excellente planification et sens de l'organisation;
- ✓ Diplomatie, entregent et service à la clientèle.

HORAIRE & CONDITIONS DE TRAVAIL

La semaine de travail est variable, à raison de 31,5 heures par semaine, en moyenne.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération offerte est au taux horaire de 19.00 \$

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

9 mai 2022

Caroline Joly
Coordonnatrice aux ressources humaines
emploi@ville.prevost.qc.ca

lundi, 25 avril 2022

